



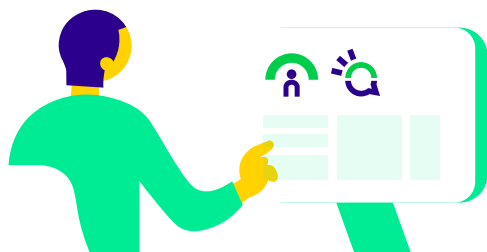
# MON ÉPARGNE SALARIALE EN UN CLIN D'ŒIL

En tant que salarié(e) du Régime général, je bénéficie à titre facultatif de dispositifs d'épargne salariale à plus ou moins long terme en fonction de mes projets.



## mes SERVICES

- une gamme de fonds d'investissement socialement responsables et labellisés;
- une offre couvrant l'ensemble des profils de risque (prudent à risqué);
- une gestion des fonds libre et/ou pilotée par l'opérateur;
- un conseil personnalisé dans les choix de placement selon le profil investisseur et les horizons de projets.



## mes PRODUITS D'ÉPARGNE

Des produits\* ouverts à tous :

**1 Plan d'Épargne Interentreprise (PEI)** pour une épargne à court et moyen terme, disponible sous forme de capital à partir de 5 ans, sauf cas de déblocage anticipé.

**2 Plan d'Épargne Retraite Collectif Interentreprise (PER COL-I)** pour une épargne à long terme, disponible au moment de la retraite sous forme de capital et/ou rente viagère sauf cas de déblocage anticipé.



### SOURCES D'ALIMENTATION

- versements volontaires;
- prime d'intéressement.

- versements volontaires;
- prime d'intéressement;
- transfert de jours issus du Compte épargne temps (CET).

\* Le capital investi et les performances ne sont pas garantis

## AVANTAGES CLÉS

- un abondement de mon employeur en cas de transfert de jours issus du CET vers mon PER COL-I;
- une fiscalité avantageuse;
- une prise en charge par mon employeur des frais de tenue de compte.

## EN SAVOIR +



Je prends connaissance du livret Épargne salariale



Je consulte les sites de l'Ucanss et de mon opérateur Natixis Interépargne